

C.46.Siam.205.0.- BK.

Berne, le 3 octobre 1946.

Monsieur le Ministre,

Me référant à la visite que vous avez faite, avec M. Doll, à M. le Conseiller fédéral Petitpierre, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence ce qui suit:

Les autorités fédérales intéressées, après avoir examiné la demande du Gouvernement siamois tendant à obtenir un emprunt de plusieurs millions de francs suisses, sont arrivées à la conclusion que, pour les raisons qui vous ont été exposées verbalement, un crédit incorporé dans un accord de paiement ne pourrait être envisagé.

Ainsi que je vous l'avais dit lors de notre premier entretien, il ne serait pas non plus possible d'accorder un crédit sous une autre forme pour autant qu'il est garanti par la Confédération.

Cependant, désireux de faciliter le séjour en Suisse de Sa Majesté le Roi de Siam et des étudiants siamois ainsi que pour assurer le paiement de certaines commandes passées par le Siam à des maisons suisses, le Gouvernement fédéral est prêt à donner à la Banque Nationale Suisse les instructions nécessaires pour qu'elle accepte de la Banque Nationale du Siam la contrevaletur en livres sterling d'environ deux millions de francs suisses par an et divisée en tranches trimestrielles. Cette opération devra se faire dans le cadre de l'accord monétaire conclu entre la Suisse et le Royaume Uni, et pour autant que la Banque d'Angleterre y donne son consentement que nous avons déjà sollicité.

Les détails de l'opération devront être fixés avec MM. Bauer et Halm de la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Son Excellence
Monsieur N. Phra Bahiddha Nukara,
Ministre de Siam,
B e r n e .

sig. Zehnder